

NOTE SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

SECT.	DEPENSES 2021	RECETTES 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE N-1	RAR 2021	RESULTAT CUMULE
FONCT.	3 143 342,52 €	6 448 266,06 €	3 304 923,54 €	7 746 343,04 €		11 051 266,58 €
INVEST.	13 756 198,42 €	13 012 927,38 €	-743 271,04 €	-509 738,94 €	-1 679 806,58 €	-2 932 816,56 €
	16 899 540,94 €	19 461 193,44 €	2 561 652,50 €	7 236 604,10 €	-1 679 806,58 €	8 118 450,02 €

Le résultat de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 sera présenté par section (en commençant par les dépenses puis les recettes).

1. Section Dépenses d'Investissement

SDEV	ANNEE 2021			Crédits non consommés (RàR compris)	Taux de consommation des crédits (RàR compris)
COMPTE ADMINISTRATIF	Budget voté	Compte Administratif	Dépenses + RàR		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
20 Immobilisations incorporelles	1 813 667,64 €	763 976,79 €	1 316 745,88 €	496 921,76 €	72,60%
21 Immobilisations corporelles	260 319,62 €	132 975,54 €	332 975,54 €	-72 655,92 €	127,91%
23 Immobilisations en cours	31 161 934,82 €	11 471 674,30 €	24 203 516,21 €	6 958 418,61 €	77,67%
27 Créances/transfert droits à déduction TVA	500,00 €	359,15 €	359,15 €	140,85 €	71,83%
DEPENSES REELLES	33 236 422,08 €	12 368 985,78 €	25 853 596,78 €	7 382 825,30 €	77,79%
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	220,00 €	210,53 €	210,53 €	9,47 €	95,70%
041 Opérations patrimoniales	1 733 333,33 €	1 387 002,11 €	1 387 002,11 €	346 331,22 €	80,02%
DEPENSES D'ORDRE	1 733 553,33 €	1 387 212,64 €	1 387 212,64 €	346 340,69 €	80,02%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	34 969 975,41 €	13 756 198,42 €	27 240 809,42 €	7 729 165,99 €	77,90%
001 Déficit d'investissement reporté	509 738,94 €	509 738,94 €	509 738,94 €	0,00 €	100,00%

On note **25 853 596.78 €** de dépenses totales réelles d'investissement en 2021, y compris les importants restes à réaliser reportés d'année en année (13 484 611 €), inférieures aux prévisions budgétaires de 33 236 422.08 €. Le taux de consommation des crédits est de 78 %.

Les achats ou travaux principaux 2021 sont les suivants :

- **Chapitre 20 : - 496 921.88 €** sur les immobilisations incorporelles (prévu 1 813 667.64 €).
Il s'agit notamment d'une partie importante de la **redevance R2** (sur l'éclairage public) versée par ENEDIS au SDEV, qu'il reverse ensuite aux communes, mais aussi des participations du SDEV versées aux communes auxquelles il a été accordé une maîtrise d'ouvrage déléguée.
Il avait été prévu de verser 1 567 325.69 € aux communes, mais seuls 682 299.90 € l'ont été, et 536 787.49 € sont des restes à réaliser.

Il s'agit également des frais liés au **marché de détection, et autres logiciels divers**. 246 341.95 € avaient été prévus au budget primitif 2021, mais seulement 80 596.89 € ont été dépensés et 15 981.60 € sont des restes à réaliser.

- **Chapitre 21 : + 72 655.92 €** sur les immobilisations corporelles (prévu 260 319.62 €).
Pour 2021, il s'agit surtout :
 - d'une part, d'une régularisation consistant à intégrer à l'article 2184, l'acquisition du mobilier du SDEV (près de 100 000 €), qui avait été réalisée comptablement au global avec l'achat du bâtiment en 2020 (à l'article 21318),
 - et, d'autre part, d'un reste à réaliser conséquent (200 000 €) correspondant aux travaux à venir de construction de l'auvent photovoltaïque.

Ce chapitre comprend également les dépenses d'investissement nécessaires au fonctionnement des Services du Syndicat : travaux sur le bâtiment, acquisition de mobilier, acquisition de matériel informatique, acquisition de véhicules... En 2021, il s'est agi principalement de l'acquisition du véhicule électrique Peugeot e208, et du renouvellement de certains matériels informatiques obsolètes.

- **Chapitre 23 : - 6 958 418.61 €** sur les immobilisations en cours (prévu 31 161 934.82 €).
Ce sont les plus importants postes de dépenses du Syndicat, puisqu'il s'agit des **travaux** réalisés pour les communes que ce soit d'une part, sur le **réseau d'électricité**, et d'autre part, sur les **réseaux d'éclairage public** ou sur les **réseaux de télécommunications** dans le cadre de travaux connexes aux travaux sur le réseau de distribution d'électricité. A ce chapitre sont également inscrits les crédits pour l'acquisition et les travaux d'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, qui n'ont pas été engagés en 2021.

Ainsi, en 2021, l'activité du Syndicat a représenté **11 471 674.30 € de travaux réalisés** (7 007 058.32 € sur le réseau électrique et 4 448 036.19 € sur les réseaux d'éclairage public/télécommunications), et **12 731 841.91 € engagés** et non facturés au 31/12/2021 (7 129 382.86 € sur le réseau électrique et 5 602 459.05 € sur les réseaux d'éclairage public/télécommunications),

soit 24 203 516.21 € de travaux :

- **14 136 441.18 € sur le réseau électrique**
- **10 050 495.24 € sur les réseaux d'éclairage public/télécommunications**

Il faut donc souligner que le volume d'activité de 2021, malgré les difficultés conjoncturelles (problèmes d'approvisionnement, mesures sanitaires contraignantes sur les chantiers, absentéisme dû au covid, télétravail...) est supérieur aux années habituelles (hors 2019 qui était une année historique pour le SDEV).

- **Chapitre 27 : - 140.85 €** sur les transferts du droit à déduction de TVA (prévu 500 € par décision modificative).
Il s'agit de remboursement d'ENEDIS pour des trop perçus de TVA.

Les Restes à Réaliser en dépenses 2021 sur 2022, se montent à **13 484 611 €**.

SDEV		ANNEE 2021	
RESTES A REALISER DEPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
20	2041482	Subventions aux Communes	536 787,49 €
20	2051	Concessions, droits similaires	15 981,60 €
21	2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	200 000,00 €
23	2315	Immobilisations en cours - installations techniques	7 129 382,86 €
23	2318	Autres immobilisations corporelles - En cours	5 602 459,05 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A REPORTER			13 484 611,00 €

2. Section Dépenses de Fonctionnement

SDEV	ANNEE 2021		Crédits non consommés	Taux de consommation des crédits
COMPTE ADMINISTRATIF	Budget voté	Compte Administratif		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011 Charges à caractère général	1 464 650,00 €	732 946,78 €	731 703,22 €	50,04%
012 Charges de personnel	1 044 300,00 €	943 625,42 €	100 674,58 €	90,36%
022 Dépenses imprévues Fonct.	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00%
65 Autres charges gestion courante	48 100,00 €	42 227,33 €	5 872,67 €	87,79%
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	351,58 €	1 648,42 €	17,58%
DEPENSES REELLES	2 659 050,00 €	1 719 151,11 €	939 898,89 €	64,65%
023 Virement à la section d'investis.	9 521 113,04 €	0,00 €	9 521 113,04 €	0,00%
68 Dotations aux amortissements et provisions	1 434 500,00 €	1 424 191,41 €	10 308,59 €	99,28%
DEPENSES D'ORDRE	10 955 613,04 €	1 424 191,41 €	9 531 421,63 €	13,00%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 614 663,04 €	3 143 342,52 €	10 471 320,52 €	23,09%

Les dépenses **réelles** de fonctionnement sont inférieures aux prévisions de **939 898.89 €**.

Au global, opérations d'ordre budgétaire comprises, les dépenses sont inférieures de 9 531 421.63 € puisqu'on note ainsi **3 143 342.52 €** de dépenses totales réalisées pour un montant prévisionnel de **13 614 663.04 €**.

Ceci s'explique notamment par **l'absence de réalisation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (- 9 521 113.04 €)**.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les suivants :

- **Chapitre 011 : - 731 703.22 €** sur les charges à caractère général (prévu 1 464 650 €).
Dont principalement, les **dépenses pour l'entretien des réseaux d'éclairage public** des Communes ayant délégué la compétence au Syndicat.
Sur cet article, il était prévu 1 100 000 € de dépenses au budget primitif 2021, mais seulement 481 227.42 € de dépenses ont été réalisées, soit **- 618 772.58 €**, et ce, notamment et toujours, du fait des facturations tardives par les prestataires, ainsi que des difficultés de prévision des sinistres et dépannages pouvant intervenir en maintenance curative.

Par ailleurs, dans le cadre des contrats de prestations de services, il avait été budgété l'assistance au renouvellement du cahier des charges de concession pour un montant de 87 060 € TTC. Pour l'heure, même si les négociations sont terminées, 57 250 € ont été payés, dont 30 660 € en 2021.
- **Chapitre 012 : - 100 674.58 €** sur les charges de personnel (prévu 1 044 300 €).
A noter que, malgré des effectifs stables, les dépenses de personnel ont augmenté en 2021, passant de 860 461.04 € en 2020 à 927 719.79 €, mais cela s'explique par le fait qu'en 2020, le SDEV n'a pas payé de cotisation d'assurance statutaire (payée en 2019 pour 2020) et qu'au contraire en 2021, le SDEV a payé les cotisations des années 2021 et 2022, soit un différentiel de 50 000 €.
- **Chapitre 022 : - 100 000 €** sur les dépenses imprévues (prévu 100 000 €).
Il n'a pas été nécessaire d'imputer des dépenses sur cet article en 2021.

- **Chapitre 65 : - 5 872 €** sur les autres charges de gestion courante (prévu 48 100 €).
Ces dépenses sont essentiellement relatives aux **frais d'élus** (indemnités, cotisations de retraite, frais de mission, formation...).
- **Chapitre 67 : - 1 648.42 €** sur les charges exceptionnelles (prévu 2 000 €).
Le budget primitif avait ainsi été voté en prévision d'éventuelles indemnités à verser au titre des conventions de passage de réseaux chez les particuliers. Mais aucune dépense n'a été réalisée à ce titre. La seule dépense réalisée correspond à un remboursement de trop perçu de taxe auprès d'un fournisseur d'électricité (Sowatt)

Ainsi, si l'on excepte les dépenses d'ordre, les crédits votés au budget 2021 ont été consommés à 65 %.

3. Section Recettes d'Investissement

SDEV COMPTE ADMINISTRATIF	ANNEE 2021			Différences sur réalisations (RàR compris)	Taux de réalisation (RàR compris)
	Budget voté	Compte Administratif	Recettes + RàR		
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
10 Dotations fonds divers et réserves	1 239 683,30 €	1 238 646,84 €	1 238 646,84 €	-1 036,46 €	99,92%
13 Subvention d'investissement	17 899 766,13 €	7 471 486,80 €	17 267 075,72 €	-632 690,41 €	96,47%
21 Immobilisations corporelles	0,00 €	100 242,10 €	100 242,10 €	100 242,10 €	
23 Immobilisations en cours	0,00 €	63 326,46 €	63 326,46 €	63 326,46 €	
27 Autres immobilisation financières	3 651 318,55 €	1 328 031,66 €	3 337 247,16 €	-314 071,39 €	91,40%
RECETTES REELLES	22 790 767,98 €	10 201 733,86 €	22 006 538,28 €	-784 229,70 €	96,56%
28 Amortissement des immobilisations	1 434 500,00 €	1 424 191,41 €	1 424 191,41 €	-10 308,59 €	99,28%
041 Opérations patrimoniales	1 733 333,33 €	1 387 002,11 €	1 387 002,11 €	-346 331,22 €	80,02%
RECETTES D'ORDRE	3 167 833,33 €	2 811 193,52 €	2 811 193,52 €	-356 639,81 €	88,74%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 958 601,31 €	13 012 927,38 €	24 817 731,80 €	-1 140 869,51 €	95,61%
021 Virement de la section de fonctionnement	9 521 113,04 €	0,00 €	0,00 €	-9 521 113,04 €	0,00%

Les recettes réelles d'investissement sont inférieures aux prévisions de **784 229.70 €** ; elles ont été réalisées à hauteur de 96.5 %.

Les recettes réelles d'investissement sont composées comme suit :

- **Chapitre 10 : - 1 036.46 €** sur les dotations fonds divers et réserves (prévu 1 239 683.30 €).
Il s'agit d'une part de l'excédent de fonctionnement capitalisé (**409 683.30 €**) pour couvrir le déficit de la section d'investissement, et d'autre part du remboursement de la part du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) (**828 963.54 €**).
- **Chapitre 13 : - 632 690.41 €** sur les subventions d'investissement (prévu 17 899 766.13 €).
Il s'agit là des subventions versées par le Département, le FACE (pour les extensions, enfouissements, extensions, sécurisations, renforcements), ENEDIS (Environnement et Cadre de Vie), les participations des communes et la Part Couverte par le Tarif (le TURPE couvre une partie des travaux de raccordement).
De fait, le Syndicat a perçu 7 471 486.80 € au titre de ces subventions, et 9 795 588.92 € sont à inclure en restes à réaliser, puisque les travaux inhérents étaient engagés comptablement au 31/12/2021.

- **Chapitre 23 : + 63 326.46 €** sur les immobilisations en cours (prévu 0 €).
Il s'agit de remboursements sollicités auprès des entreprises ou maîtres d'œuvre suite à des trop perçus lors de la clôture des affaires (solde négatif lors du décompte général et définitif).
- **Chapitre 27 : - 314 071.39 €** sur les autres immobilisations financières (prévu 3 651 318.55 €).
Il s'agit de remboursements de TVA perçus de la part d'ENEDIS sur les travaux exécutés. Comme précédemment, s'agissant de recettes liées à la réalisation des travaux, le Syndicat n'a pas perçu tout ce qui était inscrit au budget (1 328 031.66 € perçu), et 2 009 215.50 € sont à inscrire en restes à réaliser car liés à des travaux engagés comptablement au 31/12/2021.

Les Restes à Réaliser en recettes 2020 sur 2021, se montent à **11 804 804.42 €**

SDEV		ANNEE 2021	
RESTES A REALISER			
RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
13	1323	Subventions du Département	473 336,94 €
13	13248	Participations des Communes	6 417 320,09 €
13	1328	Subventions autres (FACE, ENEDIS, PCT)	2 904 931,89 €
27	2762	Créances/transferts de droits à déduction TVA	2 009 215,50 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT A REPORTER			11 804 804,42 €

4. Section Recettes de Fonctionnement

SDEV	ANNEE 2021		Différences sur réalisations	Taux de réalisation
COMPTE ADMINISTRATIF	Budget voté	Compte Administratif		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
013 Atténuation de charges	0,00 €	98 259,72 €	98 259,72 €	
70 Produits des services, du domaine, vente	0,00 €	60 674,94 €	60 674,94 €	
73 Impôts et taxes	2 800 000,00 €	2 946 978,66 €	146 978,66 €	105,25%
74 Dotations et participations	3 060 000,00 €	3 213 227,29 €	153 227,29 €	105,01%
75 Autres produits de gestion courante	8 100,00 €	8 001,92 €	-98,08 €	98,79%
77 Produits exceptionnels	0,00 €	120 913,00 €	120 913,00 €	
RECETTES REELLES	5 868 100,00 €	6 448 055,53 €	579 955,53 €	109,88%
777 Quote-part subv investis transfert cpte de résultat	220,00 €	210,53 €	-9,47 €	95,70%
RECETTES D'ORDRE	220,00 €	210,53 €	-9,47 €	95,70%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 868 320,00 €	6 448 266,06 €	579 946,06 €	109,88%
002 Excédent antérieur reporté	7 746 343,04 €	7 746 343,04 €	0,00 €	100,00%

Les recettes réelles de fonctionnement sont supérieures aux prévisions de **579 955.53 €** ; elles ont été réalisées à hauteur de 110 %.

Les principaux postes de recettes de fonctionnement sont les suivants :

- **Chapitre 013 : + 98 259.72 €** sur les atténuations de charge (prévu 0 €).
Il s'agit de remboursements perçus de la part de l'assurance des risques statutaires, sur les rémunérations de personnel placé en congé maladie. La somme est particulièrement conséquente cette année, car l'assurance a rattrapé son retard et soldé le remboursement des salaires d'un agent en congé maladie professionnelle depuis janvier 2016, et parti à la retraite en novembre 2021.

- **Chapitre 70 : + 60 674.94 €** sur les produits des services, du domaine et vente (prévu 0 €).
Il s'agit là de la perception de redevances de la part de Losange pour l'utilisation de supports électriques pour y installer leurs réseaux (fibre).
- **Chapitre 73 : + 146 978.66 €** sur les impôts et taxes (prévu 2 800 000 €).
Cette recette provient uniquement de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** perçue par le Syndicat en lieu et place des Communes (obligatoirement pour celles de moins de 2 000 habitants, et de manière facultative pour celles de plus de 2 000 habitants).
- **Chapitre 74 : + 153 227.29 €** sur les dotations et participations (prévu 3 060 000 €).
Il s'agit notamment :
 - d'une part des **redevances R1 et R2** versées par le concessionnaire ENEDIS au Syndicat (2 714 536.87 € réalisés pour 2 140 000 € prévus, soit **+ 574 536.87 €**, **car le SDEV ne pensait pas percevoir le solde de la R2 2019 dont l'obtention était soumise à la condition de signature du nouveau contrat initialement au 30/06/2021, reportée au 31/12/2021**),
 - et, d'autre part, des **participations versées par les Communes** ayant transféré la compétence éclairage public pour les prestations de maintenance réalisées sur leur réseau d'éclairage public (920 000 € de prévus pour 498 684.71 € réalisés, soit **(- 421 315.29 €)**). Cette sous-facturation peut s'expliquer par la réalisation de moins d'opérations curatives que prévues.
- **Chapitre 75 : - 98.08 €** sur les autres produits de gestion courante (prévu 8 100 €).
Il s'agit principalement de la redevance d'occupation des locaux sis 59 Rue Jean Jaurès à Epinal, mis à disposition du Centre de Gestion des Vosges, et accessoirement des régularisations d'arrondis du prélèvement à la source.
- **Chapitre 77 : + 120 913 €** sur les dotations et participations (prévu 0 €).
Il s'agit principalement des **pénalités pour retard** appliquées en 2021, qui représentent un montant de **74 069.99 €**, alors qu'aucune recette n'avait été prévue au budget primitif 2021.

Par ailleurs, le Syndicat a également perçu **46 843.01 €** des assurances en **remboursement de sinistres** (éclairage public), alors que là également aucune recette n'avait été budgétée, ne pouvant avoir de visibilité sur la sinistralité.

En résumé, la section de fonctionnement du compte administratif 2021 présente ainsi un excédent de **+ 3 304 923.54 €** auquel on ajoute l'excédent de fonctionnement 2020 de **+ 7 746 343.04 €**.

La section de fonctionnement laisse apparaître un résultat cumulé de **11 051 266.58 €**.

La section d'investissement du compte administratif 2021 laisse apparaître un résultat d'exercice déficitaire de **743 271.04 €**, auquel on ajoute le déficit reporté de 2020 de **509 738.94 €**, soit **- 1 253 009.98 €**.

Après prise en compte du déficit des Restes à Réaliser 2021 de **1 679 806.58 €**, la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement de **2 932 816.56 €**. Elle nécessite donc un prélèvement de la section de fonctionnement.

Les résultats de l'année 2021 peuvent donc être arrêtés comme suit :

- pour la section de fonctionnement : **11 051 266.58 €**
- pour la section d'investissement : **- 2 932 816.56 €**

Agrégats Comptables	Sections	DEPENSES	RECETTES	Solde	Commentaires
A = Réalisations 2021 (mandats et titres émis)	Fonctionnement	3 143 342,52 €	6 448 266,06 €	3 304 923,54 €	
	Investissement	13 756 198,42 €	13 012 927,38 €	-743 271,04 €	
	Ensemble	16 899 540,94 €	19 461 193,44 €	2 561 652,50 €	Solde positif d'exécution (Recettes > Dépenses)
B = Reports de l'exercice 2020	Fonctionnement	0,00 €	7 746 343,04 €	7 746 343,04 €	Report d'un solde positif de fonctionnement de 2020 en 2021
	Investissement	509 738,94 €	0,00 €	-509 738,94 €	Report d'un solde négatif d'investissement de 2020 en 2021
	Ensemble	509 738,94 €	7 746 343,04 €	7 236 604,10 €	Au final : report d'un solde positif de 2020 en 2021
C = TOTAL 2021 (A + B)	Fonctionnement	3 143 342,52 €	14 194 609,10 €	11 051 266,58 €	Résultat positif de fonctionnement
	Investissement	14 265 937,36 €	13 012 927,38 €	-1 253 009,98 €	Résultat négatif d'investissement
	Ensemble	17 409 279,88 €	27 207 536,48 €	9 798 256,60 €	Exécution 2021 excédentaire après intégration des résultats 2020
D = Restes à réaliser 2021 à reporter en 2022	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Pas de rattachement de charges effectué
	Investissement	13 484 611,00 €	11 804 804,42 €	-1 679 806,58 €	Détail des restes à réaliser en annexe du CA 2021
	Ensemble	13 484 611,00 €	11 804 804,42 €	-1 679 806,58 €	Solde négatif de restes à réaliser (dépenses > recettes)
E = Résultat cumulé 2021 (A + B + D)	Fonctionnement	3 143 342,52 €	14 194 609,10 €	11 051 266,58 €	Résultat positif de fonctionnement
	Investissement	27 750 548,36 €	24 817 731,80 €	-2 932 816,56 €	Résultat négatif d'investissement
	Ensemble	30 893 890,88 €	39 012 340,90 €	8 118 450,02 €	Résultat cumulé positif pour l'année 2021

En résumé, les points à retenir de l'exercice comptable 2021

Malgré une année 2021 encore perturbée par la crise sanitaire (problèmes d'approvisionnement, mesures sanitaires contraignantes sur les chantiers, absentéisme dû au covid, télétravail...), l'activité au SDEV aura été soutenue tout au long de l'année :

- **près de 11.5 millions € de travaux réalisés** (7 millions € sur le réseau électrique et 4.5 millions € sur les réseaux d'éclairage public/télécommunications), et **plus de 12.7 millions € engagés** et non facturés au 31/12/2021 (7.1 millions € sur le réseau électrique et 5.6 millions € sur les réseaux d'éclairage public/télécommunications),

soit plus de 24 millions € de travaux :
 - **plus de 14 millions € sur le réseau électrique**
 - **plus de 10 millions € sur les réseaux d'éclairage public/télécommunications**
- **près de 500 000 € de maintenance sur les réseaux d'éclairage public**
- et plus de **33 000 €** pour finaliser la **détection et la cartographie du réseau d'éclairage public**. A ce jour, ces opérations auront coûté plus 1 250 000 € au SDEV

Il faut donc souligner que le volume d'activité de 2021, malgré les difficultés conjoncturelles rappelées ci-dessus, est supérieur aux années habituelles (hors 2019 qui était une année historique pour le SDEV).

L'exercice comptable 2021 a aussi été marqué par :

- une augmentation **des subventions d'investissement perçues (corrélativement aux travaux réalisés) passant de 6.5 millions € à 7.5 millions €** (de la même manière, il est attendu plus de 9.5 millions € de subventions d'investissement compte-tenu des travaux engagés au 31/12/2021),
- une augmentation **du montant perçu de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) (+ 138 000 € par rapport à 2020, soit + 4.7 %)**, due à une hausse des consommations électriques (hiver plus rigoureux, reprise d'activité, télétravail ... ?),
- une augmentation **du montant des redevances versées par le concessionnaire passant de 2 270 000 € à 2 450 000 €**, liée à l'accroissement des travaux réalisés par le SDEV, auxquels s'ajoute la perception de 260 000 € de solde de redevance R2 2019, soit + 440 000 € par rapport à 2020 (+ 16 %),
- une augmentation des **dépenses de personnel : 927 000 €**, qui s'explique par le fait qu'en 2020, le SDEV n'avait pas payé de cotisation d'assurance statutaire (payée en 2019 pour 2020) et qu'au contraire en 2021, le SDEV a payé les cotisations des années 2021 et 2022, soit un différentiel de 50 000 €. **Sans cela, les dépenses sont stables**,
- **l'encaissement de montants importants dus à des pénalités de retard (74 000 €)**, c'est-à-dire des sanctions pécuniaires appliquées aux entreprises ne respectant pas les délais d'exécution prévus. Le but étant plutôt que cette rentrée d'argent, non budgétée chaque année, cesse, puisque cela signifierait que les entreprises réalisent les prestations dans les délais convenus,

- **l'encaissement également de sommes dues en remboursement de sinistres sur les réseaux d'éclairage public (47 000 €)** : sinistres avec tiers identifié et prise en charge par l'assurance. De la même manière, cette somme n'est jamais budgétée, ne pouvant avoir de visibilité sur la sinistralité
- la finalisation des **négociations avec ENEDIS**, et le paiement d'un nouvel acompte de **+ de 30 000 €** au cabinet AEC,
- l'acquisition d'un **véhicule électrique** Peugeot e208 pour **+ 24 000 €**,
- l'acquisition et le développement du **logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)** avec le prestataire SIRAP pour un montant de **+ 26 000 €**, afin d'améliorer le suivi des interventions de maintenance curative, mais également améliorer le suivi des visites de maintenance préventive, en lien avec la cartographie du réseau d'éclairage public,
- la **mise à jour des différents logiciels**, et notamment du logiciel de suivi des chantiers Sinfoni, pour **près de 20 000 €**,
- la **mise en ligne de notre site internet**, en lien avec notre prestataire STRATIS, pour un montant de **13 500 €**,

En conclusion, il faut donc retenir que le SDEV présente une situation financière saine, laissant encore une marge de manœuvre pour les investissements pressentis sur les IRVE (les premières bornes seront installées en 2022), la construction de l'auvent photovoltaïque et le démarrage du service de Conseil en Energie Partagé.

Comme toujours, il faut toutefois continuer à être prudent car l'activité soutenue du Syndicat en matière de travaux demande une trésorerie permanente conséquente de plus de 3 millions d'€, et en 2022, les recettes seront vraisemblablement en baisse (diminution des crédits du FACE, des redevances ENEDIS, et sûrement de la taxe sur les consommations d'électricité).

Le compte administratif est concordant avec le compte de gestion.